

# LA TRIBUNE

## de L' A.D.R.E.R

Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel  
14 avenue des Anglais 83820 Rayol-Canadel sur mer  
[www.adrer.org](http://www.adrer.org)

Déclaration de Création de l'association N° W831000987 du 21 février 2010 publiée au JO de la République le 27 mars 2010

## Réflexions sur l'aménagement du centre du village

La vocation de notre petite commune depuis son origine est touristique, climatique et balnéaire. Au fronton de notre blason n'est-il pas écrit en latin traduit en français "Bien accueillir pour revenir toujours". C'est cet aspect touristique et balnéaire qui la fait vivre pendant les mois d'été. Notre commune doit tout faire pour que cesse l'hémorragie d'habitants et d'emplois constatée depuis 15 ans qui a conduit à une perte de vitalité. Cela passe d'abord par la construction de logements pour les habitants permanents de la commune et par la réalisation d'aménagements permettant l'amélioration de la vie de la population.

Afin de mettre en évidence les idées et les projets permettant de parvenir à ce résultat, notre association soucieuse d'améliorer la qualité de vie dans notre village, a organisé auprès de ses adhérents une séance de "remue méninges" dont le thème est la revitalisation de notre commune en commençant par le centre du village.

**52** propositions ou interrogations ont été émises. Celles-ci ont été classées en deux catégories :

- A. Propositions et interrogations générales
- B. Propositions pouvant donner lieu à une ébauche de projet

### I. Propositions et interrogations générales

#### A. Renforcement ou non de l'urbanisation?

- Création d'un centre compact
- Questions sur l'intérêt de renforcer ou non le centre du village (pollution par la circulation, développement du reste du village).

L'une propose une densification du centre en construisant sur les différents terrains libres, l'autre met en évidence les nuisances de toutes sortes dues à la concentration et propose plutôt de construire à la périphérie du centre.

- Ces deux problématiques sont complémentaires sur l'ensemble de la commune. L'ADRER privilégie le renforcement du centre du village là où la commune dispose de terrains libres. De plus il est conforme aux règles d'urbanisme fixées dans la loi S.R.U. de 2000.
- Pour répondre aux questions posées sur les nuisances : l'ADRER propose de ne pas construire de nouveaux logements en bordure immédiate de la RD 559 et n'oublie pas de réfléchir aux renforcements des activités du Canadel et de Pramousquier qui feront l'objet d'une étude ultérieure.

## **B. Construire des habitations.**

C'est l'action essentielle pour revitaliser le centre du village. En effet il s'agit d'accroître la population permanente, pour une part dans le centre, afin de revenir à celle de 1990.

Plusieurs projets ont été proposés.

## **C. Types d'habitat**

- Habitat social ? Aidé ? Loisirs ? Phalanstère ?

Notre commune a besoin principalement de loger une population variée habitant à l'année. Le logement aidé paraît le plus approprié sur les terrains communaux. Un lieu de loisirs peut être conservé sur une partie du terrain des tennis. Quant au phalanstère il ne paraît pas être en harmonie avec les caractéristiques communales.

## **D. Type d'architecture**

- Architecture provençale? Urbaine? Durable ?
- Identité visuelle architecturale homogène (provençale ?)

Ces deux propositions se recoupent.

- Le POS prévoit différentes règles qui devraient conduire à une harmonie architecturale. Lors de l'instruction des permis de construire nos élus devront y veiller. Mais quelle réalité recouvre l'architecture provençale?
- Limitation de la hauteur des bâtiments à R+2
- Une densification raisonnée du centre est par définition un bien durable.

## **E. Doubler la surface de parkings par rapport à l'existant.**

Notre village a besoin de davantage de places de stationnement publiques ; plusieurs projets sont proposés mais le stationnement des véhicules en surface est inesthétique et nécessite des superficies importantes difficiles à trouver (une place = 25 m<sup>2</sup>).

## **F. Renforcer l'envie de s'arrêter, rendre le centre plus attractif**

L'envie de s'arrêter résultera de mille et une actions à mettre en œuvre par la municipalité, les commerçants, les habitants, bref avec le concours de chacun d'entre nous. L'aménagement en cours de la place et des trottoirs est un début d'attractivité.

## **G. Améliorer l'esthétique urbaine dans un plan d'ensemble**

Cela nécessite une étude particulière à faire réaliser par un professionnel (CAUE par exemple)

## **H. Paysager davantage**

Une fois les travaux en cours terminés, il y aura peut-être lieu de compléter l'aspect paysager.

## **I. Améliorer la circulation.**

Il s'agit surtout d'améliorer le déplacement des piétons.

## II. Propositions pouvant donner lieu à des projets

Les ébauches de projet ci-dessous décrits constituent un réservoir d'idées. Elles peuvent être étudiées indépendamment les unes des autres même si certaines d'entre elles prennent plus de sens lorsqu'elles sont susceptibles de s'emboîter. Il en est ainsi des projets de bâtiments logiquement regroupés avec parc de stationnement ce qui peut s'avérer intéressant.

A noter qu'une partie de ces propositions nécessitent un élargissement de la zone UA du POS.

### A. La construction de bâtiments pour des logements et des activités ; la réhabilitation de maisons.

Plusieurs lieux sont susceptibles d'accueillir la construction de logements/

Fiche 1 - Le terrain AP 100 de la pharmacie (domaine privé communal)

Fiche 2 - Le terrain Morel (domaine privé communal)

Fiche 3 - Les deux tennis du bas (terrain privé en friche)

Fiche 4 - Au fond de la place Michel Goy (domaine public communal)

Fiche 5 - Le haut de l'avenue Mistral (domaine public communal)

Fiche 6 - La place du Patec face à l'église (domaine public communal)

Fiche 7 - La construction d'un bâtiment permettant d'accueillir des activités liées aux bains et au tourisme pourrait être réalisée au-dessus de la RD 559 au voisinage de l'escalier fleuri.

Fiche 8 - Les bâtiments anciens de l'avenue Mistral mériteraient d'être ravalés et même réhabilités

### B. L'amélioration du stationnement public et privé.

- Quatre lieux sont susceptibles de recevoir des places de stationnement publiques :

Fiche 9 - Le terrain Morel (domaine privé communal)

Fiche 10 - Le haut de l'avenue Mistral (domaine public communal)

Voir la fiche 7 - Jardin du Patec en bordure de la RD559 (domaine public communal)

Fiche 11 - Impasse face à la boutique Anne-Claire (domaine public communal + 135 m<sup>2</sup> privé)

- Un lieu est susceptible de recevoir des places de stationnement privées :

Voir la fiche 3 - Les deux tennis du bas (terrain privé en friche)

Compte tenu de la spécificité de la commune et du caractère inesthétique du stationnement en surface, l'ADRER propose que tous les parcs de stationnement soient systématiquement enterrés et valorisés par la construction de bâtiments de logements ou de services.

#### Remarques importantes ;

- Le terrain Morel et les terrains des deux tennis du bas sont contigus et sont tous les deux susceptibles de recevoir du stationnement et du logement. Cela pourrait constituer un ensemble urbain cohérent et intéressant bien que l'un appartienne à la commune et que l'autre soit privé. La desserte de cet ensemble serait assurée par l'impasse Morel actuelle, prolongée vers l'avenue Chanclin sous condition d'un emprunt de 2 mètres sur une propriété privée, et de la mise en sens unique de cette voie, de la RD559 vers l'avenue Chanclin. Une voie de desserte au travers du terrain Morel permettrait l'accès au bâtiment et au parc de stationnement des deux tennis du bas. A signaler la forte pente de l'impasse qui devra être réservée à la desserte des six terrains qui la bordent et des deux parcs de stationnement. (Voir les fiches 2-3-9)

- Le bâtiment au fond de la place Michel Goy, le parc souterrain et les maisons de ville du haut de l'avenue Mistral peuvent constituer un petit ensemble urbain complété par la réalisation d'un ascenseur public reliant le parc de stationnement et la place afin de faciliter l'accès aux commerces.(voir les fiches 4-5-10-13)

## **C. L'amélioration de la circulation**

### **1. La circulation des piétons**

Après les travaux réalisés par la commune dans la traversée du centre du village et en particulier la réalisation de trottoirs, la sécurité des piétons s'est bien améliorée. Il reste à :

Fiche 12 – Améliorer avenue Mistral la coexistence des circulations piétons et voitures et du stationnement.

Fiche 13 – Relier par un ascenseur public la place Michel Goy au parc de stationnement du haut de l'avenue Mistral.

### **2. La circulation des véhicules**

Les travaux entrepris par le Conseil Général sur la RD 559 vont réduire la vitesse des véhicules et ainsi améliorer la sécurité

Fiche 14 – Les possibilités de faire demi-tour sur la route départementale étant peu nombreuses il est proposé un tel aménagement « face à la boutique Anne-Claire »

Quant à la circulation de transit relativement importante pendant la saison estivale deux idées ont été émises quelque peu utopiques... peu être pour le très long terme ;

Fiche 15 – Contournement de la RD 559

Fiche 16 – Percer un tunnel de contournement du centre

## **D. Améliorer le paysage et l'environnement**

Fiche 17– Créer un balcon sur la partie libre des tennis

Fiche 18 – Matérialiser les entrées et sortie du centre du village

Fiche 19 – Décorer le voile de béton du mur de soutènement de la place Michel Goy

\*\*\*

## Annexes

### Fiche 1 - Construction de logements sur le terrain AP 100 dit de la Pharmacie

#### Contexte

Ce terrain de 2400 m<sup>2</sup> fait partie du domaine privé de la commune.

#### Objectif

- Logements pour actifs
- Ce terrain appartenant à la commune doit être conservé dans son patrimoine.

#### L'ADRER propose

- Le maintien en bordure de la RD 559 de ou la construction d'une nouvelle pharmacie, un cabinet pour le médecin et éventuellement un local pour une infirmière.
- Dans la partie arrière du terrain la construction d'un bâtiment ( R+2 ) comprenant une douzaine de logements collectifs pour loger en priorité des jeunes actifs ainsi que les places de stationnement correspondantes aux logements et aux activités de santé

#### Avantages

L'opération peut être réalisée directement par la commune ou par un organisme public ou privé par le biais d'un bail emphytéotique.

#### Inconvénients :

Néant

Remarque : Avec l'accord du propriétaire du terrain voisin n° 135 un seul accès voitures pourrait être envisagé pour les 2 parcelles.

PJ: voir le plan de situation **1**

## Fiche 2 - Construction de logements sur le terrain Morel

### Contexte

Ce terrain de 1340 m<sup>2</sup> fait partie du domaine privé de la commune. Il est arboré de plusieurs arbres imposants et en partie construit d'un bâtiment (R +1) comprenant 3 logements (2 petits et 1 grand) dont l'état est médiocre.

### Objectif

- Densifier le centre
- Créer des logements

### L'ADRER propose

- La construction d'un second bâtiment en fond de parcelle de hauteur R + 2 , d'une surface au sol de 120 m<sup>2</sup> permettant la réalisation de 6 logements
- La réhabilitation des logements de l'actuel bâtiment R + 1 ou la reconstruction d'un bâtiment R + 2 de 3 à 6 logements

### Avantages

- Densification du centre
- Logements locatifs communaux

### Inconvénients

Néant

Remarque :

Ces constructions peuvent être associées à la réalisation d'un parc de stationnement public souterrain (voir la fiche 9)

P.J : voir le plan de situation **2**

## Fiche 3 - Restructuration des tennis.

### Contexte

- Nécessité de ne pas laisser perdurer la situation actuelle jugée inacceptable par tous
- Ces tennis d'une superficie importante (plus de 2600 m<sup>2</sup>) constituent un actif potentiellement intéressant.

### Objectif

Valoriser l'espace

De nombreuses propositions ont été émises :

- maintenir l'aspect sportif varié avec la construction d'un bâtiment d'exploitation,
- créer des parkings soit au-dessous soit au-dessus des tennis.
- maintenir l'aspect sportif sur une partie et construire un bâtiment d'habitation et un grand jardin suspendu,
- Idem en ajoutant du stationnement sur les terrains du bas et un jardin au sol

### L'ADRER propose

- La construction d'un bâtiment (R+2) associé à un parking privé de 40 places sur les 2 tennis du bas et le maintien d'activités de loisirs avec son bâtiment d'exploitation sur les 2 tennis du haut.

### Avantage

- Réhabiliter le "cœur du cœur"

### Inconvénients

- Le terrain appartient à un propriétaire privé. La commune devra négocier avec lui sauf à acquérir le terrain
- La desserte des parkings et du bâtiment ne peut se faire que par une voie publique à créer au travers du terrain "Morel" et raccordée à la voie reliant la RD 559 à l'avenue Chancrin, cette dernière voie étant mise en sens unique pour éviter le débouché dangereux sur la RD559. Ainsi cela supprimera le cul de sac de l'impasse Morel. La destination de ce terrain zoné au POS pour des équipements sportifs devra être modifiée et remplacée par un zonage AU

PJ : voir le plan de situation 3

## Fiche 4 - Bâtiment entre l'Office de Tourisme et le voile en béton de la place Goy.

### Contexte

Ce terrain contigu à ceux qui entourent le Patec fait partie du domaine public de la commune

### Objectif

- Logements
- Créer de l'activité économique

### L'ADRER propose

- La construction entre l'office du tourisme et le voile en béton de la place M.Goy d'un bâtiment R + 2 de 90 m<sup>2</sup> de surface au sol permettant la réalisation au rez-de-chaussée d'1 ou 2 commerces l'arrière étant enterré, aux niveaux 2 et 3 de 2 à 4 logements donnant à l'arrière sur un jardin de 100 m<sup>2</sup>
- Les places de stationnement privées pourront être incluses dans le parc de stationnement public à réaliser derrière le jardin. (voir fiche 10)
- L'accès piétons au bâtiment se fera par la place Goy ou par l'avenue Mistral.

### Avantages

- Logements supplémentaires
- Création d'emplois (commercial)

### Inconvénients

- La surface nécessaire à la réalisation du bâtiment et du jardin attenant nécessitera un déclassement après enquête publique.

P.J. : voir le plan de situation 4

## **Fiche 5 - Créer des maisons de ville en haut de la rue Mistral sur le terrain boisé**

### **Contexte**

Le terrain de 750 m<sup>2</sup> fait partie du domaine public de la commune.

### **Objectif**

Urbanisation du centre ville

### **L'ADRER propose**

- La construction de 6 maisons de ville (R+1 ou 2) avec un petit jardin à l'arrière (15 m en tout).

### **Avantages**

- Logements individuels

### **Inconvénients**

- Pour y construire des logements il y aura lieu de déclasser le terrain après enquête publique.

Remarque:

- Ce projet peut être associé avec la construction d'un parc de stationnement souterrain (voir fiche 10).

P.J. : voir plan de situation **5**

## **Fiche 6 - Créer des maisons de ville au Patec face à l'église.**

### **Contexte**

Ce terrain fait partie du domaine public communal :

### **Objectif**

Urbanisation du centre du village

### **L'ADRER propose**

La construction de 4 maisons de ville (R+1) avec à l'arrière un petit jardin. A cet effet la voie adjacente pourrait être réduite afin de laisser une plus grande place à l'esplanade du Patec.

### **Avantage**

Logements individuels

### **Inconvénient**

Procéder au déclassement du terrain correspondant après enquête publique

PJ : voir le plan de situation 6

## Fiche 7- Création d'un parking et d'un centre paramédical

### Contexte

Le Rayol est un site exceptionnel de la côte varoise qui a un potentiel économique sous-exploité. Il y fait beau presque toute l'année, et le cadre est somptueux. Il ne peut pas se développer sur un tourisme de masse et manque notamment d'activités pendant la saison hivernale. En revanche il possède une hôtellerie de très bonne qualité. Il est discret, loin des mondanités mais bénéficie en revanche de la proximité de St- Tropez (aéroport, animation, boutiques...), et peut donc attirer une clientèle française et étrangère choisie répondant aux besoins d'une activité liée à la spécificité de la commune. Le stationnement, difficile au Rayol est un complément indispensable à une telle réalisation.

### Objectif

- Création de valeur économique dans le prolongement de la vocation du Rayol
- Creation d' activité en toute saison

### L'ADRER propose

De créer un bâtiment pour une activité paramédicale associée à un parking semi-enterré sous le jardin du Patec, qui sera reconstitué, le long de la RD559.

Financement : par un investisseur en échange d'un bail emphytéotique à des conditions avantageuses pour la commune, tout en permettant de rentabiliser ce projet, d'un niveau situé au dessus de la structure du parc de stationnement

### Avantages

- Création d'emplois
- Le choix de son implantation au Patec remplirait parfaitement le cahier des charges. Emplacement exceptionnel : accès facile, proche du centre, et de la mer par un escalier classé et au départ de randonnées dans les Maures.
- Terrain physiquement disponible et offrant la possibilité d'y créer un parking souterrain de 35 places surmonté d'un bâtiment d'un seul niveau de 550 m2.
- Embellissement<sup>1</sup> du jardin,

### Inconvénients

- Financièrement une telle infrastructure serait difficilement supportable par la commune à moins de faire appel à un investisseur privé
- Terrain appartenant au domaine public de la commune à rendre constructible administrativement après enquête publique.

P.J. Voir le plan de situation 7

---

<sup>1</sup> en lui donnant une nouvelle perspective moins fuyante par la création d'un toit terrasse surélevé et végétalisé utilisable en promenade. Il constituerait également un écran masquant la RD559. La vue de la route serait améliorée par des arcades en pierre ou un autre décor constituant l'entrée du parking et remplaçant le talus actuel.

## Fiche 8 - Réhabilitation des maisons de l'avenue Mistral

### Contexte

Les 5 maisons avec commerces de l'avenue Mistral font partie de l'histoire de la commune.

### Objectifs

- Améliorer l'habitabilité des bâtiments
- Redonner vie aux rez-de-chaussée actuellement inutilisés
- Amélioration visuelle du centre ville

### L'ADRER propose

- "A minima", un ravalement des façades
- Au plus : après un examen par un homme de l'art de leur état de solidité et de vétusté, une opération conjointe Commune / Propriétaires de réhabilitation des bâtiments

### Avantages

- Amélioration du centre ville
- Possibilité d'un financement partagé (subventions).

### Inconvénients

- L'opération est lourde sur le plan administratif
- Elle doit être faite en accord avec les propriétaires

PJ : un plan de situation 8

## Fiche 9 - Stationnement sur le terrain "Morel"

### Contexte

- Ce terrain de 1340 m<sup>2</sup> fait partie du domaine privé de la commune
- Il est arboré de plusieurs arbres imposants et en partie construit d'un bâtiment.

### Objectif

- Augmenter l' espace de stationnements au centre

### L'ADRER propose

- la réalisation d'un parking public souterrain de 40 places

### Avantages

- Augmenter les possibilités de stationner
- L'accès au parking est facilité par une partie du profil de la voie en tranchée.

### Inconvénients

- Cette réalisation nécessite la démolition du bâtiment existant (voir la fiche 2)
- Les intérêts des locataires du rez- de- jardin des immeubles bordant la RD 559 devront être pris en compte.
- La desserte des parkings devra se faire en sens unique à partir de la RD 559 vers l'avenue Chancrin par un aménagement de la voie avec un emprunt de 3 m sur la propriété voisine
- Disparition des arbres

PJ : Voir le plan joint 9

## Fiche 10 - Construction de places de stationnement en haut de l'avenue Mistral sur le terrain boisé

### Contexte

- Ce terrain fait partie du domaine public communal situé tout autour du Patec
- Administrativement ce terrain est propice aux équipements publics tels qu'un parking.

### Objectif

Améliorer le stationnement

### L'ADRER propose

La construction d'un parking public souterrain de 30 places sur 750 m<sup>2</sup>.

### Avantage

Stationnement supplémentaire

### Inconvénient

Néant

Remarque:

- Il serait utilement complété par un ascenseur public permettant un accès direct à la place Michel Goy (voir la fiche 13)
- Ce parc de stationnement peut être associé avec la construction de maisons de ville. (Voir la fiche 5)

PJ : Voir le plan de situation **10**

## **Fiche 11 - Création d'un stationnement dans l'impasse face à la boutique Anne-Claire**

### **Contexte**

Cette voie en impasse dessert 3 parcelles habitées. Sa largeur est de 8 m. Avant sa création, cet espace était un ravin non aménagé. Une bande de terrain de 4 à 5 m de largeur sur 30 m de long permettait l'accès à la seule maison située en contre- haut. Cette bande de terrain de 135 m<sup>2</sup> qui appartient à la parcelle n° 106 est inutilisée depuis la création de l'impasse.

### **Objectif**

Améliorer le stationnement

### **L'ADRER propose**

La création d'un parking public au sol de 10 places en regroupant ce terrain délaissé et l'impasse soit une largeur totale de 12 à 13 m

### **Avantage**

L'augmentation du nombre de places de stationnement en limite du centre du village

### **Inconvénient**

L'accord du propriétaire pour l'achat du terrain à l'amiable.

PJ : voir le plan de situation 11

## **Fiche 12 - Faciliter la circulation avec le Patec par l'aménagement de l'avenue Mistral**

### **Contexte**

L'avenue Mistral mérite une organisation plus cohérente entre la circulation des véhicules, celle des piétons et le stationnement.

### **Objectif**

Faciliter la liaison avec le Patec

### **L'ADRER propose:**

- Revoir l'aménagement de l'avenue en réalisant éventuellement un trottoir en encorbellement
- A signaler que la bande de terrain au pied des bâtiments fait partis du domaine public de la commune

### **Avantages**

- Sécurité
- Confort

### **Inconvénient**

- Peu de marge de manœuvre

PJ : voir le plan de situation 12

## **Fiche 13 - Créer un ascenseur public entre la place Michel Goy et le parc de stationnement du haut de l'avenue Mistral.**

### **Contexte**

La dénivelée importante entre les commerces et les terrains situés autour du Patec présente une difficulté pour les piétons

### **Objectif**

Faciliter la relation stationnement-commerces

### **L'ADRER propose**

La réalisation d'un ascenseur public panoramique reliant la place Michel Goy et le parc de stationnement. Cet ascenseur peut être adossé au bâtiment d'habitation envisagé

### **Avantage**

Inciter les habitants et les touristes à utiliser le parc de stationnement situé en haut de l'avenue Mistral

### **Inconvénient**

Nécessité d'avoir un contrat de maintenance

PJ : voir plan de situation 13

## **Fiche 14 - Créer la possibilité de faire un demi tour en face de chez Anne-Claire**

### **Contexte**

L'emplacement est souvent utilisé pour cette manœuvre

### **Objectif**

Sécuriser la manœuvre

### **L'ADRER propose**

La mise en œuvre d'un retournement des véhicules

### **Avantages**

- Sécurité
- Confort

### **Inconvénient**

Compte tenu des caractéristiques techniques nécessaires pour un tel retournement des expropriations seraient indispensables

PJ : voir le plan de situation 14

## Fiche 15 - Contournement de la RD 559

### Contexte

Encombrement actuel du centre ville par des circulations de transit

### Objectif

Eviter une double circulation au sein du village

### L'ADRER propose :

- Installer un contournement à sens unique, Pramousquier - Cavalaire.
- Pour ce faire, le chemin des pignes, en mauvais état, bénéficiera d'une réfection.
- Il faut envisager de creuser cette voie, afin que le passage des voitures ne gêne pas trop les riverains.
- Au dessus de cette voie, on envisagera une promenade ou " balcon de la méditerranée", pour randonnées pédestre ou cycliste.
- Aménagement et bancs de repos assureront une vue grandiose sur la mer, ses criques, ses îles.
- Sont à prévoir des échappées pédestres vers les jardins du Rayol et les plages.

### Avantages

- Cet axe permettra aux véhicules non intéressés par le village de désembouteiller le centre.
- Peut constituer une réalisation unique de référence d'architecture durable

### Inconvénients

- Suppression d'un lieu de promenade symbolique dévolu à la piste cyclable du Conseil Général
- Coût très élevé

## Fiche 16 - Percer un tunnel de contournement du centre

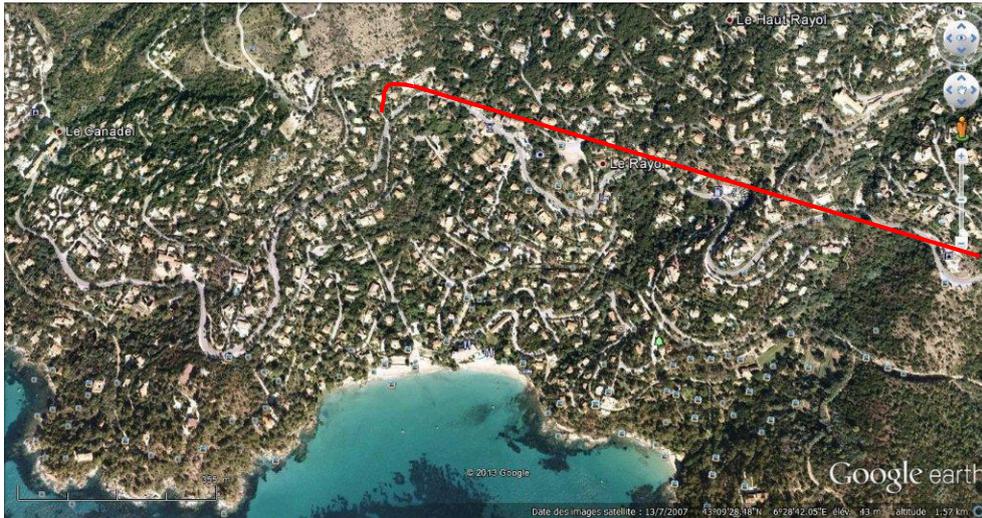
### Contexte

- Réduire de 50% l'émission de CO2
- Réduire de 50% la circulation de transit en centre ville
- Améliorer la sécurité des piétons

### Objectif

Dériver la circulation de transit par tunnel sans détourner les clients potentiels

### Proposition



### Caractéristiques :

- Issue ouest : 100 m à l'ouest au niveau av Mc Avoy
- Issue est : en limite urbaine
- Longueur : environ 2km
- Voies : 2
- Tube : 1
- Hauteur : passage poids lourds

### Avantages

- Sécurité
- Confort

### Inconvénients

Les tunnels sont des ouvrages relativement coûteux en construction et en exploitation. Une attention particulière doit être apportée dès le début du projet afin de veiller à toutes les optimisations techniques et financières possibles. Les coûts de construction d'un tunnel peuvent être décomposés en trois natures de coûts :

- génie civil,
- équipements d'exploitation
- divers : maîtrise d'ouvrage - maîtrise d'œuvre - sondages de reconnaissances - études environnementales et mesures compensatoires - foncier - procédures diverses - etc.

Une étude de faisabilité préalable est donc indispensable, précédant la recherche du financement. (<http://tunnels.piarc.org/fr/considerations-strategiques/couts.htm>)

## **Fiche 17 - Elargir la place Michel GOY par la mise en œuvre d'un balcon du coté des tennis**

### **Contexte**

La partie de terrain à priori disponible se situe entre le trottoir de la RD 559 et le mur du premier tennis sur toute sa longueur, soit environ une surface de 200 m<sup>2</sup>.

### **Objectif**

Créer un lieu de rencontres et de détente pour les habitants

### **L'ADRER propose**

- D'élargir le trottoir de la RD 559 par la mise en œuvre d'un balcon de 7 mètres d'avancée minimum le long des tennis
- Réaliser un jardin paysagé face à la mer et aux îles accompagné d'un mobilier urbain adéquat soit une simple terrasse.

### **Avantages**

- Amélioration de l'attrait du centre
- Extension espaces paysagés
- Coût modéré

### **Inconvénient**

- L'emprise appartient à un propriétaire privé. Cette portion de terrain devra donc être acquise à l'amiable par la Commune.

PJ : Voir le plan de situation 17

## Fiche 18 - Matérialiser les entrées et sorties du centre du village

### Contexte

Les touristes de passage n'ont pas conscience de traverser un village accueillant

### Objectif

Indiquer aux visiteurs qu'ils traversent un village et peuvent s'y arrêter

### L'ADRER propose

- Matérialiser les entrées et sorties du centre par deux jardinières identiques très visibles: à chaque entrée, ou sculptures contemporaines en acier genre Richard Serra ou autre à débattre. Exemple :



- Compléter le dispositif par des jardinières en entrée/sortie de chaque vallon/quartier : Rayol, Canadel, Pramousquier
- Support : pierres sèches ou métal brut
- Sur base identité visuelle à créer
- Maquiller la station de refoulement des eaux usées de style bunker à l'entrée/sortie ouest
- La réalisation de ces projets nécessitera un concours ouvert à des artistes et un jury adapté

### Avantages

- Personnaliser la traversée
- Donner une identité au village

### Inconvénient

- Néant

## Fiche 19 - Décorer le voile de soutènement de la place Michel GOY

### Contexte

Le voile en béton qui évite les chutes de pierres de la paroi au fond de la place Michel Goy couvre une grande superficie qui a noirci au fil des ans; seules quelques plantes s'essayent à le couvrir.

### Objectif

Amélioration visuelle

### L'ADRER propose

- Le décapage du voile en béton pour retrouver une couleur plus claire, voire sa peinture ; des motifs de décoration alliés à une végétation appropriée pourrait améliorer sa perception.
- La réalisation de ce projet nécessitera un concours ouvert à des artistes et un jury adapté.

### Avantages

- Le coût d'une telle opération est peu onéreux.
- Initiative qui rendrait, à peu de frais, le centre du village plus attrayant.

### Inconvénient

Néant

PJ : Voir le plan de situation 19

\*\*\*

ADRE R

Corniche

32

35

36

124

96

90

Avenue de

de

de

Bruxelles

(V.C. n°61)

82

80

81

79

Rehabilitation

89

Mistral

(V.C. n°62)

Maison de ville (R + 1)

Parking

83

Puits

Place d'Rayol

Place du Patec

Avenue

Corniche

76

57

Boutique  
+ Cogeneration  
Amenagement  
voile en  
bitum

88

Maison de ville (R + 1)  
Parking

75

(V.C. n°46)

Club

87

(V.C. n°50)

Le Patec

Degrés du Patec

(V.C. n°64)

Fontaine

166

Edifices + parking

86

85

168

RAYOL Centre

1/1 000

(11) Parking au site

(14)

Touring Boutique Avenue Claire

Logements Pharmacie médecin

Ernest

Chancrin

Logements Parking Logements + Parking

